



République Française
Département SEINE ET MARNE
Commune de Bourron Marlotte

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 23 | 20 | 23 |

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 23 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 28/04/2026
Et
Publication ou notification du :
28/04/2026

L'an 2026, le 27 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vitor, VALENTE Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 21/04/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 21/04/2026.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BIDARD Michel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. COLAS Christophe, Mme DANIELOU Cécile, M. DE FARIA Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme KERHERVÉ Muriel, Mme LOTT Myriam, M. PETIT Yves, Mme PICARD Joëlle, M. QUÉNU Nicolas, Mme ROUSSEAU Catherine, Mme SABATIER Véronique, Mme SHARPE Laura

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PACTON Stéphanie à Mme ROUSSEAU Catherine, Mme SCHAPPACHER Karine à Mme DUWEZ Nathalie, M. TONNELIER Théo à M. COLAS Christophe

A été nommé(e) secrétaire : M. BREGERE-MAILLET Jean

CM2026_29 - Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Le 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) indique qu'une commission des impôts directs doit être composée dans chaque commune. Elle doit être composée :

- Du Maire, Président de la commission,
- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Le Directeur Départemental des Finances Publiques doit, deux mois après l'installation de l'organe délibérant, désigner les commissaires. Pour ce faire, le conseil municipal constitue une liste de contribuable, en nombre double c'est-à-dire, 32 personnes pour les communes supérieures à 2 000 habitants.

Conformément au 3^{ème} alinéa du 1 de l'article 1650 du CGI, les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgés de 18 ans au moins,
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'union européenne,
- Jouir de leurs droits civils,
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

... / ... (suite de la délibération n° CM2026_29)

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Vu l'article L.2121.32 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'établissement d'une liste de contribuables comportant trente-deux noms parmi lesquels seront désignés les huit commissaires titulaires et les huit commissaires suppléants.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **dresse** à l'unanimité la liste de la façon suivante :

| | |
|------------------------------------|------------------------------|
| Monsieur Loïc CARMIGNAC | Monsieur Jean-Charles GANDON |
| Monsieur Éric ROUSSARD | Monsieur Stéphane HAGARD |
| Madame Dominique GRÉMY | Madame Catherine HAMEL |
| Madame Christelle CERCEAU | Madame Muriel KERHERVÉ |
| Madame Danielle LEFRANC | Madame Myriam LOTT |
| Madame Gaële PARSCHOWSKI | Madame Stéphanie PACTON |
| Madame Marion BERTRAND | Monsieur Yves PETIT |
| Madame Sylvie FAUVET | Madame Joëlle PICARD |
| Monsieur Michel BIDARD | Monsieur Nicolas QUÉNU |
| Monsieur Jean BRÉGÈRE-MAILLET | Madame Catherine ROUSSEAU |
| Madame Marie-Claude BRUDER CAUQUIL | Madame Véronique SABATIER |
| Monsieur Alain BUIRON | Madame Karine SHCAPPACHER |
| Monsieur Christophe COLAS | Madame Laura SHARPE |
| Madame Cécile DANIELOU | Monsieur Théo TONNELIER |
| Monsieur Custodio DE FARIA | Monsieur Vitor VALENTE |
| Madame Nathalie DUWEZ | Madame Carole CHARVIN |

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Secrétaire de séance,
Jean BRÉGÈRE-MAILLET




A Bourron-Marlotte, le 28/04/2026

Le Maire,
Vitor VALENTE

